

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-589**

**Règlement décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Linda par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

**ATTENDU QUE** la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

**ATTENDU QUE** plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin Linda ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Excavation Gagné & fils Ltée » ont été retenus pour une somme de 2 535,20 \$ taxes incluses ;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par le conseiller monsieur André Cliche lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 septembre 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal que le Règlement 2021-589 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Linda par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## ARTICLE 2

Pour la période du 15 octobre 2021 au 1<sup>er</sup> mai 2022, la Municipalité prendra à sa charge l'entretien hivernal du chemin Linda. Les travaux suivants seront effectués :

**L'entretien hivernal pour un montant maximal de  
2 546,47 \$ taxes, frais de gestion et d'administration inclus.**

## ARTICLE 3

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal du chemin Linda, une tarification sera imposée en même temps que les taxes foncières générales 2022 ;

Advenant que l'entrepreneur abandonne son contrat, la Municipalité n'aura aucune obligation envers les citoyens outre celle de les rembourser pour le paiement ou la partie de paiement non utilisé.

## ARTICLE 4

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal 2021-2022 du chemin Linda, une tarification de 509,29 \$ sera imposée à chacun des cinq (5) propriétaires de maison et/ou chalet. La liste desdits propriétaires est annexée au présent règlement et en fait partie comme si elle était ici au long reproduite.

## ARTICLE 5

La tarification qui sera imposée sera payable par le ou les propriétaires d'immeuble bénéficiant des travaux de l'avis du conseil au même titre que les autres taxes.

## ARTICLE 6

Cette tarification sera payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due.

## ARTICLE 7

Un intérêt et une pénalité aux taux fixés par le règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour services municipaux pour l'exercice financier de l'année où s'applique la tarification seront ajoutés sur tous les soldes impayés.

## ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

François Ghali  
Maire

---

Marie-France Matteau  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Avis de motion, présentation et adoption : Le 17 septembre 2021**

**Avis public adoption du règlement : Le x 2021**

**Adoption du règlement : Le x 2021**

**Affichage entrée en vigueur: Le x 2021**

<b>Annexe au règlement # 2021-589</b>		
<b>Résidents du chemin Linda</b>		
<b>Matricule</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Adresse mun.</b>
2872-94-9492	Gilles Joannette France Larose	2191, chemin Linda
2872-95-2585	Joël Levasseur Caroline Précourt	2192, chemin Linda
2872-85-7477	Jocelyn Richer Nancy Provencher	2194, chemin Linda
2872-75-7669	François V. Vrana Louise Bélanger	2198, chemin Linda
2872-71-8589	Patrick Deschamps Nathalie Langevin	2203, chemin Linda